

Règlement anti-dopage

« *Le dopage en sport, ce n'est pas seulement une offense à l'esprit même de compétition, mais c'est aussi un danger pour la santé des sportifs* »

Qu'est-ce que le dopage ?

Le dopage, c'est l'usage de substances et de méthodes interdites dans le but d'améliorer la performance d'un joueur mais aussi le fait de se soustraire ou refuser un prélèvement d'échantillon.

Depuis 2016, les associations sont aussi interdites, c'est-à-dire que toute personne avec qui le sportif sera en contact et chez qui celui-ci pourra se faire conseiller ou aider est un acteur clé dans la lutte contre le dopage peut être contrôlé.

Pour connaître toutes les [définitions du dopage](#).

Précautions à prendre

- **A. Ne prenez aucune médication sans en vérifier le contenu**

A chaque fois que vous commencez un traitement, avisez votre médecin traitant (ou votre pharmacien) que vous êtes un sportif régulier participant à des compétitions sportives où le dopage est contrôlé, et demandez-lui de vérifier si le traitement prescrit ne contient aucune substance interdite. Ces substances (termes génériques) ou médicaments (termes commerciaux) sont repris avec la lettre « D » ou « d » sur le site du Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique: www.cbip.be.

[Liste des substances interdites.](#)

[Liste de médicaments spécifique à certains sports dont le Golf!](#)

- **B. Autorisation d'Usage à fins Thérapeutique**

Il est possible de se faire délivrer par la Commission médicale de l'AFG une Autorisation d'Usage à fins Thérapeutiques (AUT) pour pouvoir être traité par une substance interdite s'il n'y a pas d'autre traitement possible (ex: insuline chez le diabétique, certains traitements contre l'asthme).

A partir de 2016, il existe une nouvelle procédure pour les AUT. Les sportifs de haut niveau (Adeps) et d'élite devront faire la déclaration d'AUT au plus tard 30 jours avant la manifestation sportive, le sportif amateur ayant recours à une substance interdite peut soumettre une demande d'AUT **de manière rétroactive**.

Pour certains médicaments couramment utilisés en traitement, il existe une Autorisation d'Usage à fins Thérapeutiques Abrégée (AUTA), plus rapide et facile à obtenir.

[Autorisation d'utilisation à des fins thérapeutique](#)

Si vous partez à l'étranger :

Ne présumez pas que votre marque habituelle a toujours la même composition à l'étranger. En effet, la créatine vendue aux USA est enrichie d'anabolisants alors qu'elle ne l'est pas en Belgique. C'est une bonne idée de prendre avec vous les médicaments courants (ex: antidouleurs, médicaments contre la grippe, les maux d'estomac...) dont vous pourriez avoir besoin sur place. N'oubliez pas de vérifier s'ils sont autorisés.

En cas de contrôle:

DROITS ET DEVOIRS du sportif lors d'un contrôle

N'oubliez pas de mentionner tous les médicaments que vous prenez au médecin contrôleur qui vous fera passer le test anti-dopage.

Quelques sites à consulter:

www.dopage.be

www.cbip.be

www.wada-ama.org

www.dopage.com (site français)

[Code mondial antidopage](#)